

## Panorama de Saint-Martin

### CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES

Superficie	56 km <sup>2</sup> (excl. Sint Maarten) ; 90 km <sup>2</sup> (incl. Sint Maarten)	
Situation géographique	Arc antillais - Paris à 6 700 km, New York à 2 700 km, Guadeloupe à 260 km	
Langues parlées	Français, Anglais, Créole	
Monnaie	Euro	
Statut	Collectivité d'outre-mer (COM)	
Représentation nationale	1 député, 1 sénateur, 1 représentant au Conseil économique, social et environnemental	
Représentation de l'Etat	Préfet délégué de Saint-Barthélemy et Saint-Martin	

### Repères historiques : une souveraineté partagée

Saint-Martin est située au nord de l'arc antillais, à égale distance de Porto Rico et de la Guadeloupe (260 km) et à environ 25 kilomètres au nord-ouest de Saint-Barthélemy. **L'île aurait été découverte par Christophe Colomb** lors de son deuxième voyage aux Antilles, le 11 novembre 1493, jour de la Saint-Martin. Occupée **successivement par les Français, les Hollandais et les Espagnols qui l'abandonnèrent en 1648**, elle fut alors reprise par les Français et les Hollandais. Ceux-ci signèrent le 13 mars 1648 un traité de partage (traité du mont Concorde) marquant la limite des deux souverainetés. Depuis, l'île est partagée en deux parties, entre lesquelles la circulation est libre : une partie néerlandaise (Sint Maarten) **au sud, d'une superficie de 34 km<sup>2</sup>, et** une partie française au nord, couvrant 56 km<sup>2</sup>, où siège la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Le rattachement administratif de Saint-Martin comme commune du département de la Guadeloupe, en vigueur **depuis 1947, a pris fin en 2007. Le processus d'évolution statutaire engagé depuis une dizaine d'années par les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy s'est en effet concrétisé par l'adoption, le 21 février 2007, d'un nouveau statut de collectivité d'outre-mer** suite à la consultation électorale du 7 décembre 2003, approuvée par 76,2 % des votants.

### De la commune à la collectivité d'outre-mer

Le 15 juillet 2007, la nouvelle COM de Saint-Martin a été officiellement érigée par la mise en place de son conseil territorial composé de 23 membres. Ses institutions, qui fonctionnent de manière effective depuis 2009, comprennent également un Conseil exécutif de 7 membres et un Conseil économique, social et culturel (CESC).

Régie par la loi organique du 21 février 2007, Saint-Martin exerce **l'ensemble des compétences dévolues aux communes, au département et à la région, ainsi que celles que l'Etat lui a transférées**. La nouvelle collectivité est désormais compétente en matière de fiscalité, de transports routiers, de voirie, de tourisme, de droit domanial de la Collectivité et en matière de création et d'organisation des services et établissements publics de la Collectivité. La collectivité pourra également adapter les lois et règlements en matière de domanialité publique et d'enseignement. **L'Etat reste cependant compétent en matière de droit pénal, de droit commercial et de droit monétaire, bancaire et financier, d'où la désignation d'un préfet délégué représentant l'Etat et le gouvernement au sein des COM des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.** La nouvelle préfecture, compétente sur les deux Collectivités, est installée à Marigot (Saint-Martin) avec une annexe à Gustavia (Saint-Barthélemy).

La Collectivité **s'attache, avec le concours de l'Etat, à établir un budget qui lui permette de mettre en œuvre pleinement ses compétences.** En 2009, la Collectivité a enregistré 18 M€ de recettes de fonctionnement en moins avec la perte, engendrée par le nouveau statut, de la fraction de l'octroi de mer antérieurement reversée par la Guadeloupe (12 M€, soit près du quart de ses recettes réelles) et de la dotation de compensation (6 M€). **L'instauration en août 2010 de la TGCA (Taxe générale sur le chiffre d'affaires) constitue à ce titre une étape importante dans la consolidation des ressources fiscales de la Collectivité.**

Au niveau communautaire, Saint-Martin est officiellement devenu Région Ultra-Périphérique (R.U.P) avec la ratification du traité de Lisbonne entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2009. La Collectivité a participé pour la première fois fin octobre 2010 à la Conférence des Présidents des RUP qui compte désormais un huitième membre.

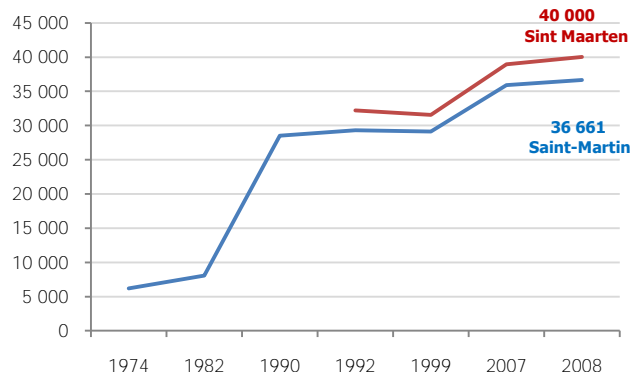
# DÉMOGRAPHIE

## Depuis 1982, le nombre d'habitants a presque quintuplé

En 2008, la population saint-martinoise comptait 36 661 habitants, soit une hausse en moyenne de 2,9 % par an depuis 1999, après la progression élevée observée dans les années 1980 (+17,1 %), caractérisées par un solde migratoire nettement positif. La partie néerlandaise de l'île a connu une évolution démographique parallèle.

Du fait d'un fort taux d'accroissement naturel, la population est restée très jeune : 37 % de la population a moins de 20 ans en 2008 contre 30 % à la Guadeloupe et 22 % à Saint-Barthélemy. Alors qu'en 1990 la communauté étrangère représentait environ 53 % de la population totale, sa part s'est réduite à 36 % en 2008, sous l'effet notamment du durcissement des lois sur l'immigration : plus des trois quarts des étrangers proviennent de l'espace Caraïbes et particulièrement d'Haïti (47 % de l'ensemble des étrangers). La densité de population de Saint-Martin est de 678 habitants par km<sup>2</sup>, supérieure à celles de la Guadeloupe (248 hab./km<sup>2</sup>) et de Saint-Barthélemy (402 hab./km<sup>2</sup>).

Population de Saint-Martin et Sint Maarten

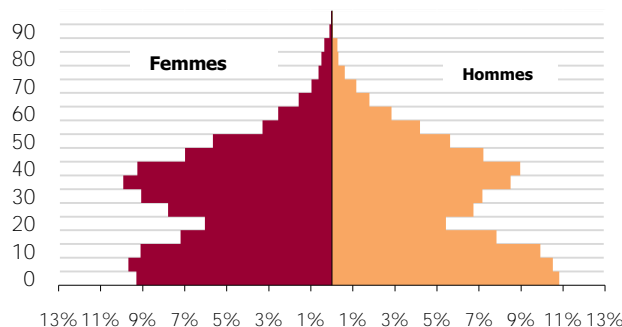


Source : INSEE recensement 1999 et 2008, CBS

Population au 1 <sup>er</sup> janvier 2008 (estimation)	36 661
Part des moins de 20 ans (2008, %)	37,2
Part des 20 – 59 ans (2008, %)	55,4
Part des plus de 60 ans (2008, %)	7,4
Densité de la population (2008, hab./km <sup>2</sup> )	678
Taux de croissance annuel moyen (1999-2008, %)	2,9
Taux de natalité (2008, ‰)	26,3
Taux de mortalité (2008, ‰)	3,1

Source : INSEE

Une population restée jeune



Source : INSEE

# PANORAMA DE L'ÉCONOMIE

## Une continuité territoriale avec Sint Maarten

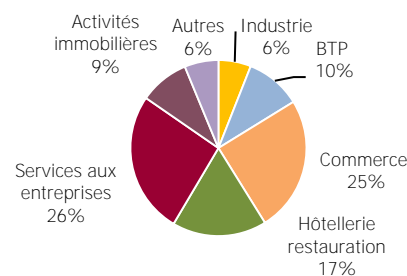
Pour comprendre les problématiques relatives au développement économique et social de Saint-Martin, il est nécessaire de tenir compte de la continuité territoriale avec la partie néerlandaise qui engendre une situation très concurrentielle. Sint Maarten en effet est plus attractive pour les affaires en raison d'une réglementation libérale, de coûts d'exploitation plus faibles et d'une fiscalité moins lourde. En revanche, côté français, le système d'éducation et de santé est de meilleure qualité. Une part des prestations sociales et des revenus générés par l'activité dans les secteurs public et privé est dépensée à Sint Maarten, où le dollar américain est la monnaie la plus courante, bénéficiant à l'économie de la partie néerlandaise.

Afin de renforcer la coopération entre les deux parties de l'île, une commission mixte tripartite, composée de l'Etat, de la Collectivité et du gouvernement de Sint Maarten doit se créer fin 2011. Elle entend formaliser les relations entre les autorités sur des préoccupations parmi lesquelles figurent la sécurité, l'environnement, l'énergie, le traitement des déchets, la santé, l'éducation et l'immigration.

## Une économie résolument tournée vers le tourisme

Une estimation du PIB de Saint-Martin réalisée en 2005 dans le cadre de CEROM qui réunit, l'INSEE, l'IEDOM et l'AFD, l'évalue à 421 M€ en 1999, soit près de 14 500 € par habitant, niveau inférieur de 39 % à la moyenne métropolitaine à cette date, de 21 % au PIB par habitant de la partie néerlandaise (16 500 € environ) et de 13 % à celui de la Guadeloupe. En 2009, un rapport de l'Inspection générale des Finances évalue le PIB à 560 M€ et le PIB moyen par habitant à 16 000 euros, soit 12 % de moins qu'en Guadeloupe.

Répartition des entreprises par secteur en 2007



Source : INSEE

Fondée autrefois sur l'exploitation des marais salants et sur la culture du tabac, puis sur celle du coton et de la canne à sucre, l'économie est aujourd'hui fortement tertiaisée et dépend largement du tourisme. Selon les statistiques de l'INSEE, sur les 5 681 entreprises recensées en 2007 sur l'île de Saint-Martin, 26,1 % exerçaient une activité de services aux entreprises, 24,9 % de commerce et 17,4 % dans le secteur de l'hôtellerie-restauration.

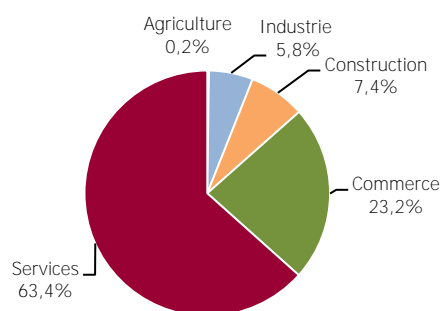
## Un chômage deux fois plus important que sur la partie néerlandaise

La population active de Saint-Martin compte 17 311 personnes en 2008 (contre 24 344 à Sint Maarten). Elle représente 71,4 % de la population en âge de travailler, soit un niveau légèrement supérieur à celui de la Guadeloupe (68,3 %) et de la France métropolitaine (69,7 %). Le nombre d'actifs occupés à Saint-Martin était de 12 897 en 2008 (75 % de la population active). Cette proportion est inférieure de 13 points à celle relevée dans la partie hollandaise.

La répartition de l'emploi est relativement similaire à celle observée côté hollandais. En 2010, 63,4 % des actifs occupés travaillent dans le secteur des services, 23,2 % dans le commerce et 7,4 % dans le BTP. Le secteur public emploie un salarié sur cinq (contre un sur trois en Guadeloupe).

Le taux de chômage s'établissait à 25,5 % en 2008, en léger repli par rapport à 1999 (26,6 %). A Sint Maarten, il était deux fois moindre, 12 % en 2009, mais la comparaison est difficile en raison notamment d'une réglementation très différente en matière d'emploi et de protection sociale.

Emploi par secteur à Saint-Martin en 2010



### Principaux indicateurs économiques

	Saint-Martin	Sint Maarten
Taux de chômage (en %)	25,5 % (2008)	12 % (2009)
Demandeurs d'emplois (2010)	3 654 (DEFM A)	2 966 (2009)
Population active (2008)	17 311	24 344
Actifs occupés (2008)	12 897	21 378

Sources : INSEE, DIECCTE, CBS

Source : ASSEDIC - données provisoires 2010

## Le tourisme : à la recherche d'un positionnement

Le secteur du tourisme, qui a bénéficié des opportunités générées par la défiscalisation dès les années 1980, constitue l'un des piliers de l'économie saint-martinoise. Il regroupe de nombreuses activités dont la branche de l'hôtellerie et de la restauration qui représentait en 2010, 1 590 salariés, soit 26,7 % des effectifs salariés contre 6,3 % à la Guadeloupe et 35,5 % à Saint-Barthélemy.

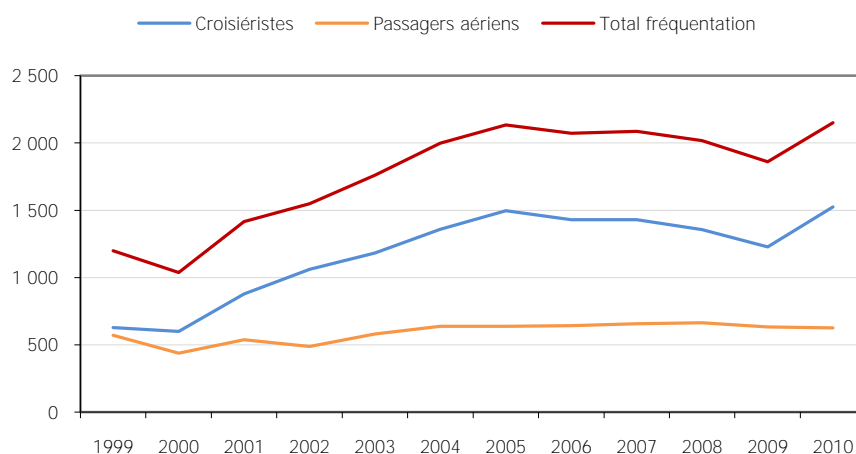
L'île accueille surtout une clientèle nord-américaine et, dans une moindre mesure, des visiteurs européens et sud-américains. La diversification en termes de marchés pourrait se développer avec l'arrêté du 14 décembre 2009 qui prend de nouvelles dispositions en faveur d'un assouplissement des contrôles pour l'entrée des ressortissants d'Amérique du Sud, notamment brésiliens, d'Amérique centrale et de la Caraïbe.

Près de 90 % des visiteurs sont des croisiéristes de passage qui profitent de la zone franche de Phillipsburg, côté hollandais. Principal pilier du développement touristique de l'île, l'activité de croisière s'est fortement développée depuis la mise en service en 2000 du seul port en eau profonde de l'île situé à Phillipsburg. En 2008, la capacité d'accueil de ce port a été renforcée par la construction d'un nouveau quai permettant l'accostage des plus grands paquebots du monde (d'une capacité d'environ 6 000 passagers).

Le port de Marigot en partie française, ne disposant pas des infrastructures autorisant l'accueil de paquebots de croisière à fort tirant d'eau, a ciblé une clientèle haut de gamme voyageant sur des navires de plus petites tailles (100 à 360 passagers).

Evolution de la fréquentation de l'île

(en milliers de passagers)



Sources : Aéroports de Juliana et de Grand'Case, Office du tourisme de Saint-Martin

La fréquentation touristique totale de l'île de Saint-Martin s'est développée rapidement à partir de 2000, en lien avec le renforcement de la capacité d'accueil du port de Phillipsburg. Elle atteignait 2,1 millions de passagers en 2005 mais a ensuite diminué progressivement depuis cette date pour s'inscrire en retrait de 12,8 % en 2009, en ligne avec le contexte de crise économique.

L'année 2010 marque une nette reprise de la fréquentation touristique de l'île en raison du dynamisme retrouvé de l'activité de croisière côté hollandais. Avec 2,2 millions de visiteurs accueillis, elle dépasse même son niveau historique de 2005.

## Le BTP : 2<sup>e</sup> secteur moteur de l'économie

La croissance démographique et le développement économique de l'île, lequel est étroitement lié à celui du tourisme, ont eu un impact positif sur le secteur du BTP, en dépit de la concurrence importante exercée par les entités implantées en partie néerlandaise.

Le secteur est caractérisé par la prédominance de petites structures, 79,9 % des entreprises n'employant aucun salarié. En 2010, le BTP employait un peu plus de 397 salariés, soit 7,4 % des effectifs salariés.

Le suivi de l'activité du secteur du BTP est difficile du fait de l'absence de statistiques. Les éléments qualitatifs disponibles semblent toutefois indiquer un net ralentissement de l'activité du secteur depuis fin 2008, en lien avec les premiers signes de crise, et dans un contexte où les marges de manœuvre financière de la Collectivité ont été sensiblement réduites depuis son évolution statutaire. Le bilan des années 2009 et 2010 est médiocre. Le nombre de permis de construire délivrés par la collectivité a chuté de 23,6 % en 2009 et de 22,7 % en 2010 et l'encours de crédits à l'habitat concernant les entreprises diminue de 12,7 % en 2010, après avoir ralenti en 2009. Le manque de chantiers structurants et les contraintes qui pèsent sur l'investissement public dans un contexte de rigueur budgétaire durable rendent les perspectives assez délicates.

## FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

En 2010, 6 établissements de crédit locaux sont recensés à Saint-Martin : quatre banques affiliées à l'Association française des banques et deux banques mutualistes. Ces établissements totalisent 13 guichets bancaires et emploient 69 agents. A titre de comparaison, la partie hollandaise compte 11 établissements de crédit.

En partie française, le taux d'équipement en guichets bancaires et distributeurs automatiques recule sur un an après s'être amélioré en 2009. La collectivité reste ainsi moins bien équipée que Saint-Barthélemy et la Guadeloupe.

Après avoir enregistré un repli en 2009, l'activité bancaire retrouve une croissance dynamique en 2010 en raison d'un contexte économique mieux orienté. L'encours sain des crédits augmente de 22,1 % sur un an. L'évolution observée est essentiellement portée par une opération exceptionnelle au compte d'une entreprise de la place. En neutralisant l'effet de cette opération l'encours enregistre tout de même une progression marquée (+10,2 %) tirée davantage par les ménages (+13,5 %) que par les entreprises (+3,8 % hors opération exceptionnelle).

Entreprises		Ménages	
Coût du crédit aux entreprises (Guadeloupe et Iles du Nord, jan. 2011)		Nombre d'habitants par guichet bancaire	
<i>Taux moyen pondéré global</i>	5,19 %		2 933
<i>Court terme</i>	6,76 %	Nombre d'habitants par guichet automatique	1 525
<i>Moyen et long terme</i>	4,18 %	Nombre de comptes bancaires par habitant	1,5
Encours bancaires	119,6 M€	Encours de crédits bancaires	108,6 M€
<i>crédits d'exploitation</i>	+84,3 %	<i>crédits à la consommation</i>	+12,8 %
<i>crédits d'investissement</i>	+14,1 %	<i>crédits à l'habitat</i>	+13,6 %
<i>crédits immobiliers</i>	-12,7 %		
Actifs financiers	149,6 M€	Actifs financiers	127,3 M€
<i>dépôts à vue</i>	+38,6 %	<i>dépôts à vue</i>	+12,3 %
<i>épargne liquide ou à court terme</i>	+10,7 %	<i>épargne liquide ou à court terme</i>	+11,8 %
Personnes morales en interdiction bancaire	211	Personnes physiques en interdiction bancaire	552
Nombre de dossier de médiation du crédit (au 31 décembre 2010)	17	Dossiers de surendettement déposés	4

Source : IEDOM au 31/12/2009 ; les évolutions sont annuelles

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de rédaction : C. APANON

Editeur et imprimeur : IEDOM

Achévé d'imprimer : Novembre 2011 – Dépôt légal : Novembre 2011 – ISSN 1952-9619